

Canagrex

M. Malone: Et puis après? Qu'est-ce que cela veut dire? Quelle est votre conclusion?

M. Bossy: J'aimerais rapporter des propos qu'il a tenus en 1979 à l'époque où il était ministre de l'agriculture. Je les ai trouvés dans un numéro du *Free Press* de London. Après avoir remarqué que John Wise, le nouveau ministre de l'agriculture du temps, était prêt à appliquer les politiques avec vigueur, le journaliste ajoute:

Il entend établir, vraisemblablement après y avoir apporté quelques changements, la société pour l'exportation des denrées agricoles, société dont le cabinet libéral avait annoncé la création au cours de la campagne électorale et qui doit servir d'intermédiaire pour la vente de nos denrées alimentaires à l'étranger.

Plus loin, il précise ce qui suit:

A-propos de la société pour l'exportation des denrées agricoles, qui doit avoir de pouvoirs analogues à ceux de la Commission canadienne du blé, M. Wise a déclaré qu'il préférerait qu'elle relève de son ministère, mais après en avoir discuté avec ses collaborateurs, il ne pense plus que cela soit possible.

Il se peut qu'en raison du caractère commercial de cette entreprise, il faille créer une société de la Couronne. Je ne vais pas ergoter là-dessus.

Voilà ce qu'il a dit.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Il n'a pas dit qu'il allait lui donner des pouvoirs. Lisez donc l'article jusqu'au bout. Il n'allait pas confisquer les exploitations agricoles.

M. Bossy: Le suivi que le journal a publié le 6 juin 1979 et que les députés devraient lire jusqu'au bout comporte une photographie du ministre de l'époque et un article qui traite de son intention d'accroître les exportations de denrées agricoles. On peut lire ce qui suit dans cet article:

M. Wise a déclaré que pour accroître les exportations, il aurait recours à la société pour l'exportation des denrées agricoles dont la création a récemment été annoncée.

M. Taylor: Sans pour autant confisquer les exploitations agricoles.

M. Bossy: Selon un autre article, le ministre de l'agriculture de l'époque aurait déclaré ce qui suit:

Pendant la campagne, le parti progressiste conservateur avait promis de trouver de nouveaux débouchés pour les produits agricoles canadiens et Wise affirme qu'il fera diligence pour reprendre le projet de l'ancien ministre Eugene Whelan, soit la création d'une société d'exportation des produits agricoles.

Une voix: M. Wise est un homme sage. Il y a au moins un député d'intelligent de l'autre côté.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Sans confiscation. Pourquoi ne pas raconter toute l'histoire? Supprimez la confiscation.

M. Bossy: Les agriculteurs de la région de l'Ontario que je représente m'ont demandé de transmettre ce message à la Chambre: la nouvelle société devra contribuer à aider l'agriculture et les cultivateurs, et non seulement les exportateurs, ce qui semble faire partie des plans de l'opposition.

Les membres du comité ont lu et entendu les mémoires des principaux représentants de l'industrie agro-alimentaire canadienne dont la plupart se sont déclarés en faveur de Canagrex. Je reviens à ce que nous avons entendu au comité.

M. Taylor: Vous avez déjà fait beaucoup de chemin.

M. Bossy: Le comité a recommandé des modifications de sorte que désormais Canagrex ne pourra s'occuper d'exportation, qu'en collaboration ou de concert avec l'entreprise privée, ou à titre d'agent de la Couronne pour traiter de gouvernement à gouvernement.

M. le vice-président: A l'ordre je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

M. Thacker: Monsieur le Président, étant donné que l'on a déjà attribué du temps pour l'étude de ce projet de loi et compte tenu de la décision rendue par le président suppléant le 29 juillet 1982, notre parti est d'avis que la motion n° 2 devrait faire l'objet d'un débat et d'un vote puisque le président suppléant avait déclaré à ce moment-là que le débat pouvait se poursuivre. Ce que nous sommes disposés à faire.

M. le vice-président: La présidence fait face à un dilemme. Nous sommes en train d'examiner un certain nombre de motions qui ont été regroupées aux fins du débat. La motion n° 2 ne fait pas partie des motions regroupées. Une fois que nous en aurons terminé avec ce groupe de motions, nous pourrions réserver une très courte période avant que le débat ne prenne fin à 17 h 45 comme prévu.

Si la Chambre est d'accord, la présidence va mettre aux voix la motion n° 6 que nous sommes en train de débattre maintenant. Mais je crois voir d'autres députés qui veulent intervenir.

M. Thacker: Monsieur le Président, sauf erreur, je crois que nous en avons terminé avec les motions regroupées et que nous sommes prêts à passer à la motion n° 2.

M. le vice-président: La présidence ne peut pas faire autrement que de donner la parole à un député qui se lève. Or, la parole est au député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) en l'occurrence.

M. McKnight: Monsieur le Président, si tous mes collègues étaient d'accord pour qu'on mette les motions aux voix, il y a environ 12 amendements de présentés. Puisque nous faisons face à la motion de clôture, nous croyons que ce serait tout à fait un geste de magnanimité comme en a fait souvent le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) que de nous laisser passer à l'étude d'autres projets de loi.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) invoque le Règlement.

M. Thacker: Monsieur le Président, les députés se rendent très certainement compte que si le député de Medicine Hat (M. Hargrave) avait été ici, il aurait lui-même présenté cette motion au nom des éleveurs, mais il a perdu sa femme aujourd'hui, et il a dû partir tout de suite. Nous aimerions beaucoup que le député de Medicine Hat, qui défend les éleveurs depuis tant d'années, présente lui-même cette motion pour qu'elle soit mise aux voix selon les règles, comme l'a été le projet de loi cet après-midi. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour qu'on attende son retour.

Des voix: Bravo!